



**Syndicat Mixte d'Aménagement des
Bassins Aume-Couture, Auge et Bief**

Maison de l'eau
16140 Saint Fraigne
☎ 05.45.21.01.91

f.devautour@smabacab.fr

St Fraigne, jeudi 22 juin 2023

Procès-verbal de réunion

Comité Syndical

Mercredi 14 juin 2023 à 18H30 à la Maison de l'Eau

La séance prévue à 18h30 à la Maison de l'eau, comportait l'ordre du jour suivant :

A l'ordre du jour :

- **Adoption du procès-verbal du 08.03.2023**
- **Délibération création poste agent de maîtrise**
- **Délibération actualisation du règlement intérieur**
- **Délibération modification du RIFSEEP**
- **Point sur la labellisation EPAGE**
- **Délibération signature de la convention du loyer avec la commune de Saint-Fraigne**
- **Délibération achat de garde-corps à la commune de Saint-Fraigne**
- **Délibération acquisition d'un véhicule régie**
- **Délibération Décision modificative acquisition véhicule**
- **Questions diverses**

Délégués présents :

Titulaires : Madame BAUDRIT Isabelle / Messieurs AUGIER Christophe / BARONI Patrick / BERTRAND Michel / BRISSONNAUD Denis / CACLIN Philippe / CAQUINEAU Emmanuel / COMBAUD Renaud / DEVAUTOUR Jean-Christian / DURAND Jean-Louis / GASTARD Patrick / LAVERGNE Didier / MARQUET Francis / MEGRET Christian / MEUNIER Jean-Michel / RACINE Eric / ROY Francis / SALAMAND Bernard / TEXIER Didier / TYRE Christophe VIGNERON Emmanuel.

Suppléants : Monsieur BONNET Michel

Pouvoirs : Monsieur BALLAND Cyril donne pouvoir à Monsieur RACINE Eric
Monsieur BOREL Didier donne pouvoir à Monsieur AUGIER Christophe

Présents à titre consultatif :

Monsieur BLANCANT Julien (SMABACAB)
Madame AUFFRET Noémie (SMABACAB)
Madame DEVAUTOUR Florence (SMABACAB)

Préambule

Monsieur le Président ouvre la séance et énonce l'ordre du jour.

Il rappelle que la première séance, convoquée pour le 31 mai, n'a pas pu se tenir en l'absence de quorum. Conformément à l'article L. 2121-17 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), le Comité syndical a été de nouveau convoqué ; il délibère alors valablement sans condition de quorum.

Délibération création poste agent de maîtrise

Monsieur le Président explique que Jordan TERRASSON, agent de la régie au SMABACAB a émis une demande de promotion interne au grade d'agent de maîtrise. Monsieur BLANCANT fait état de la carrière et de la façon de servir de Monsieur TERRASSON, à savoir qu'il est au SMABACAB depuis 11 ans et qu'il fait preuve d'un savoir-faire précieux pour le syndicat. Il est aussi l'agent qui devra prendre les responsabilités d'encadrement en cas d'absence de François MICHAUD, l'actuel responsable de la régie.

Face à ces états de fait, Monsieur le Président propose de créer un poste d'agent de maîtrise, afin d'y nommer Jordan TERRASSON au 1^{er} septembre 2023.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Délibération actualisation du règlement intérieur

Monsieur le président explique que le règlement intérieur de la structure a été mis à jour, afin d'intégrer un chapitre sur les absences exceptionnelles (mariage, déménagement...). Le règlement intérieur figure en annexe du présent compte rendu. Les modifications ont été validées à l'unanimité par le comité syndical.

Délibération modification du RIFSEEP

Monsieur le Président évoque la demande des agents de la régie d'une prise en compte des frais liés à l'utilisation de leur téléphone. En effet, les smartphones personnels des agents de la régie sont un outil de travail aujourd'hui indispensable. Les agents doivent rester joignables lors des astreintes notamment, ils accèdent aux sites de suivi pluviométrie et niveau d'eau (outils d'aide à la gestion), ils se servent de leurs téléphones pour partager des photos / vidéos aidant au suivi des travaux... A ce titre, la demande de prendre en compte une partie de leur forfait par le SMABACAB a été formulée.

Une proposition de modification du RIFSEEP a donc été formulée, en octroyant un bonus de 4 pts sur 100 pour les agents devant utiliser leur téléphone dans le cadre de leurs fonctions. Ce bonus revient à 20 € bruts / mois.

La proposition est soumise à discussion, pour valider le montant et sa mise en place. Plusieurs élus font des remarques à ce sujet et proposent des solutions alternatives.

La proposition initiale est acceptée suite au vote.

Point sur la labellisation EPAGE

Monsieur le Président laisse la parole à Monsieur BLANCANT pour faire un point sur la labellisation EPAGE du SMABACAB. Actuellement, le SMABACAB est dans l'attente de l'avis de l'EPTB Charente et de la CLE du SAGE. La CLE sera réunie mardi 20 juin. A la suite de ces deux avis, le SMABACAB devra solliciter ses communautés de communes membres pour délibération et modifier ses statuts pour y introduire la notion d'EPAGE. Les démarches devraient aboutir d'ici la rentrée.

Délibération signature de la convention du loyer avec la commune de Saint-Fraigne

Monsieur **AUGIER** informe l'assemblée que la commune de Saint-Fraigne souhaite augmenter le coût des frais liés à l'occupation des bureaux de la maison de l'eau par le SMABACAB. Ce montant passerait de 1 500 € à 3 000 €. La proposition est acceptée à l'unanimité.

Délibération achat de garde-corps à la commune de Saint-Fraigne

Monsieur le Président présente un projet d'aménagement de sécurité sur la passerelle de Sardet (située sur la commune d'Aigre), appartenant au SMABACAB et empruntée par le sentier de l'Aume. Cette dernière présente des manques en termes de sécurité et devrait être équipée de gardes corps.

Après avoir fait réaliser quelques devis, auprès d'entreprises spécialisées, le SMABACAB a opté pour la mise en place de garde-corps en régie, récupérés auprès de la commune de Saint-Fraigne. Ces derniers sont proposés au prix de 2 000 €

L'assemblée valide la proposition.

Délibération acquisition d'un véhicule régie

Monsieur le Président explique à l'assemblée que l'un des deux véhicules de la régie (Opel VIVARO) a subi une panne de turbo, entraînant la mise hors service du moteur. Les réparations dépassent le prix d'achat du véhicule, acheté d'occasion environ 15 000 € en 2018.

Le bureau a été informé de plusieurs demandes de devis, effectuées auprès de Peugeot et Renault pour des véhicules de type Expert et Trafic.

Concernant les occasions trouvées, un Renault Trafic a été visité par Monsieur Emmanuel CAQUINEAU : Renault Trafic, 61 000 km, 22 900 €.

Face aux bons retours effectués suite à la visite, Monsieur le Président propose à l'assemblée que le SMABACAB se positionne sur cet achat. Avis favorable.

Délibération décision modificative acquisition véhicule

Suite à la délibération précédente, Monsieur le Président explique qu'il est nécessaire de voter différentes décisions modificatives sur les comptes suivants.

COMPTES DEPENSES

Imputation	Nature	Ouvert	Réduit
16 / 1641 / OPFI	Emprunts en euros	4 260,00	
023 / 023	Virement à la section d'investissement	4 260,00	
011 / 615232	Réseaux		5 110,00
66 / 66111	Intérêts réglés à l'échéance	850,00	
21 / 21828 / 175	Autres matériels de transport	22 900,00	
	Total	32 270,00	5 110,00

COMPTES RECETTES

Imputation	Nature	Ouvert	Réduit
16 / 1641 / OPNI	Emprunts en euros	22 900,00	
021 / 021 / OPFI	Virement de la section de fonctionnement	4 260,00	
	Total	27 160,00	0,00

L'ensemble de la proposition est acceptée à l'unanimité.

Questions diverses

Monsieur Renaud COMBAUD informe les élus que le PLUI de la communauté de communes Cœur de Charente a été approuvé par les conseillers communautaire et est désormais exécutoire. Ce dernier est donc opposable aux tiers. Dans le cadre de cette démarche, le SMABACAB avait fait valoir les différents linéaires de haies plantées, la présence des sentiers de l'Aume ainsi que les différents périmètres d'intervention liés à la gestion foncière en zones humides.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 19h45.